

ATTESTATION D'ASSURANCE

EBA INSURANCE SERVICES LTD, en sa qualité de mandataire de certains Souscripteurs du Lloyd's et de Compagnies d'Assurance, atteste avoir délivré à

Assuré: **TOITURE 33**
 ZONE ARTISANALE LA PRADE
 RUE DES GIROLLES
 33650 ST MEDARD D EYRANS

Numéro d'identification SIREN: 792 465 262

un contrat de Responsabilité Civile générale sous le n°0291198.

VALIDITÉ

DU 01/01/2018 AU 31/12/2018.

MONTANT DES GARANTIES

GARANTIE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DE DROIT COMMUN

Les montants de garantie suivis d'un astérisque (*) représentent l'engagement maximum des assureurs.

Garanties	Montants par année d'assurance (épuisables le cas échéant par un seul sinistre)
a. - Responsabilité Civile Exploitation :	
Tous dommages confondus y compris Corporels :	6.500.000 €*
Dont :	
▪ Faute inexcusable :	2.000.000 € par sinistre et par an
▪ Dommages matériels et immatériels :	2.000.000 € par sinistre et par an
Dont :	
▫ Pollution accidentelle :	400.000 €
▫ Dommages immatériels consécutifs :	2.000.000 €
▫ Dommages aux biens confiés :	75.000 €
▫ Dommages immatériels non consécutifs :	75.000 €
b. - Responsabilité Civile Produits / après livraison et/ou après travaux :	
Tous dommages confondus y compris corporels :	2.000.000 €*
Dont :	
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs :	2.000.000 €
▪ Dommages immatériels non consécutifs :	75.000 €

DESIGNATION DES ASSUREURS

Numéro de contrat	Garantie	Désignation et adresse des Assureurs
0291198	RESPONSABILITE CIVILE DE DROIT COMMUN	100% Lloyd's (100% PBS 1492) One Lime Street, London EC3M 7HA, Royaume-Uni

SANS SOLIDARITE ENTRE EUX



ACTIVITÉS GARANTIES

Les numéros entre parenthèses font référence à la nomenclature FFSA de septembre 2007.

Travaux de couverture, ou de rénovation de toiture (définis selon les activités « couverture (14) » et « étanchéité de toiture et terrasse (15) »), **exclusivement pour des marchés d'une valeur inférieure à 200.000 euros HT ;**

Pour cette activité, sont également garantis :

- Reprises d'éléments de charpente, d'éléments de menuiseries extérieurs, velux, d'éléments d'isolation et de petite maçonnerie ;
- La pose d'éléments de sécurisation de toitures, de lignes de vie, points d'ancrage, échelles à crinoline, ainsi que la pose de garde corps ;
- Réalisation de bardages par des techniques autres que celles de façades-rideaux par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant ;
- Interventions sur flèches, et souches de cheminée ;
- Les travaux en hauteur (Etant entendu comme tout travail entrepris à une hauteur supérieure à 15 mètres au-dessus du niveau du sol ou des planchers en cas de travail effectué à l'intérieur d'un bâtiment ou d'une structure) ;
- Les enduits extérieurs, et les chapes et sols coulés à base de liants synthétiques ou résine.

Demeurent exclues, les activités suivantes:

Structures et couvertures textiles (21)
Étanchéité et imperméabilisation de cuvelages, réservoirs et piscines (16)
Façades rideaux (20)
Isolation thermique par l'extérieur, plâtrerie avec travaux extérieurs

Charpente et structure en bois (12)

Demeurent exclues, les activités suivantes:

Maison à ossature bois (38)
Construction de maison individuelle (CCMI selon « loi de 1990 »)
Charpente et structure bois ou lamellé collé d'une portée supérieure à 25m
Traitement curatif (7)

Charpente et structure métallique (13)

Demeurent exclues, les activités suivantes:

Charpente et structure métallique d'une portée supérieure à 20m ou hauteur supérieure à 10m
Structures et couvertures textiles – Structures métalliques tridimensionnelles
Montage levage pour compte d'autrui

Isolation thermique – Acoustique – Frigorifique (29)

Y compris : Isolation thermique ou acoustique intérieure par insufflation ou projection

Demeurent exclues, les activités suivantes:

Parquets pour sols sportifs
Planchers surélevés
Isolation d'installations frigorifiques
Miroiterie réalisée en vitrage extérieur collé (VEC) ou vitrage extérieur agrafé (VEA)
Verrières de superficie supérieure à 100 m²
Agencement de laboratoires
Isolation thermique par l'extérieur, plâtrerie avec travaux à l'extérieur
Traitement acoustique de salles, studio - Isolation anti-vibratile
Ascenseurs (36), monte charges, monte-personnes, escaliers mécaniques

Travaux « hors BTP » :

Entretien et nettoyage de gouttières, chéneaux et toitures ;

Inspection de toitures, y compris à l'aide d'un drone.



Sans passer de marchés portant sur la conception, la direction et/ou la surveillance de travaux que ce soit en qualité de locateur ou de sous-traitant.

OBSERVATIONS

Cette attestation est délivrée :

- pour des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P,
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

LES GARANTIES DU PRESENT CONTRAT NE COUVRENT PAS

- les dommages qui relèvent de ceux visés par l'article 1788 du Code civil ;
- la responsabilité solidaire telle qu'établie par l'article 1792-4 du Code civil ;
- les malfaçons et responsabilités telles que visées aux articles 1792 et suivants du Code civil qui incombent à l'Assuré, en raison des recours dont l'Assuré peut être l'objet, y compris en vertu d'une responsabilité de même nature émanant d'une législation étrangère ou résultant d'un usage local ;
- les conséquences d'un abandon de chantier.

La présente attestation est valable jusqu'au **31/12/2018**, et ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat (remises à l'assuré) auxquelles elle se réfère. Elle ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

L'attestation est valable sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du code des assurances régissant le paiement de la cotisation.

Fait à Londres, le 31/01/2018,
Pour servir et faire valoir ce que de droit.

NEXUS EBA,
en sa qualité de mandataire de certains
Souscripteurs du Lloyd's et de
Compagnies d'Assurance

EBA Insurance Services Ltd est agréé et réglementé par la FCA. Il est immatriculé au registre des services financiers ("FSA Register") tenu par la FCA sous le numéro 03609556. Pour plus d'informations, consultez le site Web de la FCA à l'adresse www.fca.org.uk/firms/systems-reporting/register ou contactez la FCA au 00 44 207 066 1000/00 44 800 111 6768. Vous pouvez également consulter le site Web de l'ORIAS, catégorie "Intermédiaire en Assurance Européen" à l'adresse <https://www.orias.fr/web/quest/search>. EBA Insurance Services Ltd est immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 03609556 et son siège social se situe au 52-56 Leadenhall Street, London EC3A 2EB. +44 (0) 20 3011 5700.